



L'Association des communes de Crans-Montana met au
concours le poste de

Responsable des projets intercommunaux

Résumé du poste

Le responsable des projets intercommunaux a pour mission la gestion, le développement, la planification, la coordination et le suivi des projets intercommunaux relevant de l'ACCM.

Vos tâches :

- Gérer et suivre les dossiers de construction et d'autres documents administratifs liés aux constructions.
- Assurer le suivi des projets en relation avec le territoire intercommunal dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
- Participer aux réflexions et travaux de la commission PDI (Plan Directeur Intercommunal)
- Participer et coordonner les projets relatifs à la mobilité et l'urbanisme
- Communiquer et représenter les six communes de Crans-Montana dans ses domaines de compétences
- Gérer la planification des études et projets
- Participer à la mise à jour des besoins des différents partenaires

Votre profil :

- Architecte HES, maîtrise fédérale dans le bâtiment ou formation jugée équivalente
- Connaissances de base du droit (marchés publics) et des procédures administratives
- Maîtrise des outils informatiques et techniques liés aux domaines concernés
- Autonomie dans le travail
- Sens de la communication et de la collaboration : aptitudes rédactionnelles, capacités de dialoguer avec des interlocuteurs de tous niveaux, vulgariser, négocier et persuader

Conditions salariales :

Selon l'échelle des traitements de l'ACCM

Délai de postulation :

19 décembre 2014, la date du timbre postal faisant foi.

Entrée en fonction :

Date à convenir

Votre offre de postulation complète, avec les documents usuels, doit être envoyée à l'Association des communes de Crans-Montana, Rte de la Moubra 66, 3963 Crans-Montana, avec la mention « Responsable des projets intercommunaux ».